Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 081-200034049-20240703-2024_058-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-058

Séance du 03 juillet 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres
Afférents au CC : 36
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 31

Présents : Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Frédéric GAU, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Suppression du Budget Annexe MSP

Monsieur le Président informe l'assemblée que, lors des constructions des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), le Conseil Communautaire avait fait le choix de créer un budget annexe pour une meilleure lisibilité.

Aujourd'hui, suite à différents échanges avec le Service de Gestion Comptable d'Albi, il apparaît que la gestion du service « MSP » dans une comptabilité séparée, via un budget annexe dédié, ne s'impose plus, et que ce budget peut être intégré dans le budget principal.

En conséquence, il est proposé de procéder à la clôture du budget annexe «MSP » au 1er janvier 2025, de transférer les résultats du compte financier unique 2024 et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe « MSP » dans le budget principal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise le transfert des résultats de clôture ainsi que la reprise de l'actif et du passif du Budget Annexe « MSP » vers le Budget Principal et autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn

La Secrétaire de séance,
Véronique LACROIX